

Rencontres « Genre et participation »

Webinaire d'ouverture

30 novembre 2021
Visioconférence



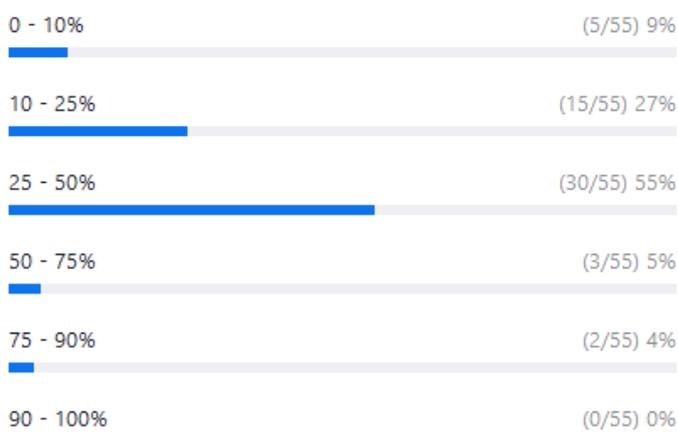
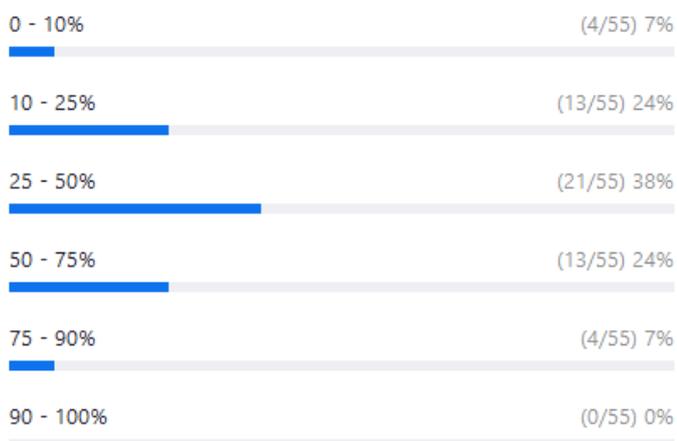
Les participant.es

75 personnes ont participé à cette première rencontre du cycle « Genre et participation ». Un sondage a été proposé en début de webinar, recueillant les réponses de 53 personnes. Les participant.es se sont identifié.es en majorité comme femmes (66%), 32% comme hommes et une personne comme non-binaire. Une diversité de professions était représentée : agent.e territorial.e (12), agent.e d'une autre fonction publique (4), consultant.e (10), salarié.e d'entreprise (3), salarié.e d'association (2), bénévole associatif (2), universitaire (2), étudiant.e(4), autre (12). Une majorité des personnes étaient praticien.nes de la concertation et de la participation citoyenne (73%) mais quelques personnes venaient également du domaine de l'égalité femmes-hommes et d'autres domaines.

Origines et objectifs des rencontres

Un constat à l'origine du cycle de rencontres est celui des **inégalités de genre dans la concertation et la participation citoyenne**, que ce soit en termes de nombre de participant.es ou de prises de parole. Le sondage conduit en début du webinar a montré que ce constat est partagé par les personnes présentes.

« Selon vous quelle est en moyenne la part des femmes dans les temps participatifs que vous organisez/auxquels vous participez ? » (55 réponses)



« Selon vous, quelle est en moyenne le temps de parole des femmes dans les temps participatifs que vous organisez/auxquels vous participez ? » (55 réponses)

Ce sont ces constats partagés qui ont conduit à la création d'un groupe de travail au sein de l'ICPC et à la formulation de questions communes qui concernent autant l'état des lieux que les pratiques. En effet, si le diagnostic des inégalités de participation est partagé, l'enjeu de leur mesure et de leur objectivation reste présent, avec celui des moyens pour y remédier.

Quelle est la répartition genrée dans les temps participatifs et quel est leur poids dans les produits de la participation ?

*Quels moyens peut-on mobiliser pour **objectiver les inégalités**? Les dispositifs reconnaissent-ils une plus grande variété au-delà de la distinction binaire femme/homme ?*

*Quels **dispositifs/méthodes** pour lutter contre les inégalités de genre dans la participation?*

*Quels retours d'expériences des **dispositifs conçus spécifiquement pour cela** (dispositifs non mixtes, imposant la parité, etc.)?*

*Quels **liens avec d'autres inégalités de participation** (selon origine ethnique, âge, CSP, formation, etc.)?*

L'objectif de ce cycle de rencontres est donc **de partager des connaissances concernant l'état des lieux, des expériences et des pratiques**. Les réponses au questionnaire passé dans le formulaire d'inscription au webinaire ont appuyé ces objectifs avec une attente forte de la part des inscrit·es, sur le partage de méthodes et d'outils (cf. diaporama pour les résultats détaillés). Elles ont également confirmé la richesse des expériences à partager : 48% des 142 inscrit.e.s avaient déjà mis en œuvre des actions spécifiques pour pallier les inégalités de genre.

Deux interventions pour partager des éléments d'état des lieux

Avec ce webinaire d'ouverture nous avons partagé, dans un premier temps, des éléments d'état des lieux autour de deux interventions.

Catherine Achin

L'intervention introductive de Catherine Achin¹ nous a permis d'appréhender **le poids de l'Histoire dans le rapport entre genre et participation**. La chercheuse définit le genre comme un « système de bi-catégorisation et de hiérarchisation entre les sexes et entre les valeurs et les pratiques qui leur sont associées ». L'intervenante a présenté des spécificités du rapport entre genre et politique dans la « république universaliste française ». Il se caractérise par une longue sous-représentation des femmes en politique, marquée par le caractère tardif du droit de vote aux femmes. Ainsi, pendant plus d'un siècle, les hommes ont eu le monopole politique et en conséquence, les institutions politiques ont été « taillées par et pour les hommes ». Par ailleurs, en France (comparativement à d'autres pays), les mouvements féministes ont toujours été très indépendants des partis politiques qui ne se sont pas saisis de ces questions. Face à la très faible représentation des femmes en politique, la France a été le premier pays à mettre en œuvre la parité de manière contraignante. Depuis, le pourcentage des femmes élues a augmenté. Mais, le plafond de verre est toujours présent, accompagné d'un turn over important, d'une assignation des femmes à certains rôles et d'une systématique dévalorisation de la parole des femmes. En outre, si la parité a permis de faire entrer plus de femmes dans les assemblées, elle n'a rien changé à la sélection sociale (selon le niveau de diplôme ou l'origine ethnique par exemple). Enfin, de manière notable, un « me too » a lieu actuellement dans le champ politique, qui est caractérisé par une banalisation des violences sexistes et sexuelles. Pour conclure, Catherine Achin fait part de son vif intérêt pour ce cycle de rencontres, dans une perspective de comprendre ce qui se

¹ Professeure de science politique à l'université Paris-Dauphine depuis 2014. Elle est spécialisée sur les questions de genre en politique dans une perspective comparée. Ses domaines de recherche concernent la sociologie des carrières politiques, la sociologie des pratiques électorales, l'histoire sociale des mouvements féministes et les études sur le Parlement.

déplace ou se reproduit dans les dispositifs de démocratie participative, en termes de domination des femmes, alors que, pour elle, la démocratie participative a été imaginée pour donner la parole aux subalternes exclus du champ politique conventionnel.

Nolwen Le Chevalier

La seconde intervenante, Nolwen Le Chevalier² a partagé le constat du **caractère patriarcal de la participation citoyenne** et souligné l'intérêt du concept de genre comme prisme de lecture des dispositifs participatifs. Un constat dans les travaux sur la démocratie participative est que ce sont « toujours les mêmes » qui participent aux démarches de concertation : des hommes cisgenres³, blancs, riches, retraités et hétérosexuels. L'idéal d'inclusion est, selon elle, érodé par les présupposés sur lesquels la théorie délibérative repose, c'est-à-dire sur une exigence d'impartialité des débats et de séparation entre public et privé. Des freins à la participation des femmes tiennent également du fait qu'elles sont moins disponibles car responsables des fonctions de care (prendre soin). Elles ont moins accès à l'information et sont globalement moins mobiles. Enfin, un frein fondamental est que les femmes se sentent moins légitimes à participer. Il ne s'agit pas seulement de mécanismes d'autocensure de la part des femmes mais aussi de mécanismes de disqualification de leur parole au profit de la définition d'un « intérêt général » en réalité masculin. Ces constats invitent à **changer de paradigme et à repenser les lieux, les outils et les temps de la participation**. L'intervenante a présenté différentes modalités dans cette perspective. Il s'agit par exemple de repenser la disposition des salles (pour éviter que cela ressemble à un tribunal ou une arène) ou de favoriser la participation in situ (dans la rue, à l'école, etc.). Enfin, le genre dans la participation citoyenne peut être vu comme un terrain d'expérimentation et comme un levier pour inclure des publics plus éloignés des démarches participatives.

 (Re)visionnez intégralement ces deux interventions sur Youtube :
<https://www.youtube.com/watch?v=mQLmQf2hQyg>

Questions et réflexions issues des échanges

Les échanges avec l'ensemble des participant.es ont ensuite permis de partager des réflexions et de soulever des questions à travers le partage d'expériences.

► Faut-il des dispositifs inclusifs spécifiques en termes de genre ?

Cette question a été soulevée au cours des échanges en proposant de concevoir des dispositifs inclusifs autant pour les hommes que pour les femmes. Catherine Achin et Nolwen Le Chevalier ont insisté sur le fait que les dispositifs conçus comme neutres conduisent de fait à des exclusions. Il s'agit donc de **penser explicitement l'inclusion dans la conception des dispositifs et donc une participation différenciée pour équilibrer in fine les participations**. Plusieurs participant.es ont exprimé la nécessité de dispositifs inclusifs spécifiques étant donné la situation d'exclusion.

² Diplômée du Master 2 - Concertation et territoires en transition - Sciences Po Rennes Campus de Caen. Elle est intervenue sur la base de son mémoire "Le genre dans la participation : quels leviers d'inclusion ?", accessible ici : <https://i-cpc.org/document/le-genre-dans-la-participation-citoyenne-quels-leviers-pour-deployer-des-processus-de-concertation-inclusifs/> Diaporama accessible ici : <https://i-cpc.org/document/la-question-du-genre-dans-les-demarches-de-participation-citoyenne/>

³ Une personne cisgenre est une personne dont le genre ressenti correspond au genre assigné à sa naissance

► **Quels horaires pour une meilleure inclusion des femmes ?**

L'inclusion invite à **considérer différentes plages horaires en s'ajustant aux contraintes des personnes concernées**. Plusieurs propositions concrètes ont été faites : le mercredi après-midi en prévoyant une garde d'enfants, le matin en semaine pendant les horaires d'école sur un créneau de 2h ou encore durant la pause déjeuner pour les femmes actives qui ont des horaires de bureau. Il n'y a pas de consensus sur un créneau horaire pertinent mais bien une attention à porter, en tenant en particulier compte de la charge des tâches domestiques et de la garde des enfants qui incombent en majorité aux femmes à l'heure actuelle. Ils'agit également de considérer d'autres critères tels que la mobilité.

► **Une indemnisation pour favoriser la participation des femmes ?**

Une indemnisation financière peut encourager les femmes à participer comme plus largement tout.e citoyen.ne. Catherine Achin fait remarquer que cette question s'est posée et se pose encore concernant la participation des femmes dans la politique conventionnelle. Les indemnités touchées par les élu.es compensent très peu le temps investi. Les féministes travaillent sur ce point mais aussi sur le statut de l'élu.e, l'organisation du temps de mandat et la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. L'usage dans plusieurs collectivités est d'avoir une indemnisation alignée sur celle des jurys d'assises pour les membres de panels impliqués sur une longue durée. Cela permet, en outre, d'avoir plus de diversité au sein du panel. Il s'agit également de considérer la prise en charge des frais de garde des bénévoles sur les mêmes principes que pour les élu.es communautaires.

► **Quelles modalités d'accueil et de participation ?**

Pour Nolwen Le Chevalier, il s'agit de mettre en place des espaces de **convivialité et clarifier le cadrage des échanges en garantissant la répartition de la parole** entre femmes et hommes.

► **Quels dispositifs inclusifs spécifiques au genre ?**

Plusieurs personnes ont expérimenté des **dispositifs non-mixtes ou "en mixité choisie" avec intérêt**. Pour d'autres cela n'a pas été possible du fait de la résistance des maîtres d'ouvrage, mais des **focus groups sélectifs ou des panels** ont été utilisés pour permettre une plus grande implication des femmes. Des moments non-mixtes peuvent également être prévus dans des réunions mixtes.

► **Quelle pertinence des outils numériques pour favoriser l'inclusion des femmes ?**

Les outils numériques sont souvent présentés comme intéressants du point de vue du genre, du fait de la possibilité de participer sur son temps libre et l'accessibilité via mobile. Cependant, si le numérique est accessible depuis chez soi, cela demande aux femmes la possibilité de pouvoir s'isoler dans leur logement et de s'émanciper des tâches ménagères pour pouvoir contribuer. L'expérience du confinement a montré une inégalité entre femmes et hommes sur ce point pour le télétravail. Un retour d'expérience a été partagé sur les sites participatifs des débats publics de la CNDP⁴ : **s'il y a parité dans le nombre de visites des sites, les femmes s'expriment moins que les hommes**. Une praticienne fait le constat de dynamiques de type « plafond de verre ».

Cependant, l'expérience des visioconférences tend à montrer que les hommes prennent plus la parole à l'oral et les femmes s'expriment davantage sur le **tchat**. Ainsi, le tchat offre la possibilité de s'exprimer à des publics qui se sentent en fragilité pour prendre la parole à l'oral. Cela incite à confier aux animateur.rice.s un rôle de relais à l'oral des éléments du tchat, pour rééquilibrer la valorisation des propos entre femmes et hommes.. Un tel dispositif pourrait également être imaginé lors de

⁴ Commission Nationale du Débat Public

réunions publiques à l'aide de formulaires écrits. De même, les paroles de femmes peuvent être valorisées dans les verbatims de réunions. Un choix peut être fait par les rapporteur.rice.s dans la valorisation des propos.

► **Comment traiter les inégalités dans la prise de parole ?**

Le constat d'une inégalité dans la prise de parole a été unanimement partagé et celui que les femmes culturellement sont moins habituées à la prendre. **Les inégalités sont autant en termes de nombre de prises de parole que de durée de parole.** Beaucoup d'hommes habitués à intervenir font des discours très longs, avec rappels multiples, tandis que les femmes vont plus souvent plus directement à des propositions.

> **Comptabiliser et donner à voir les temps de parole**

Il s'agit alors, en premier lieu, d'être vigilants sur **les temps de parole**, par exemple en les comptabilisant (cf. par exemple l'outil <http://arementalkingtoomuch.com/>) et en partageant en fin de réunion les résultats pour une prise de conscience. D'après une expérience partagée, donner à voir le temps de prise de parole femmes/hommes durant la réunion permet de « disempowerer » les hommes, ces derniers s'auto-censurent. Il s'agit également de convaincre les hommes de se forcer à laisser la place. Une des difficultés dans le comptage des temps de parole est d'identifier les personnes en termes de genre, si elles ne se sont pas identifiées elles-mêmes. Pour le comptage lors du webinaire par exemple, la personne qui s'était identifiée comme non-binaire dans le sondage n'était pas connue et le comptage s'est fait de manière binaire (femme/homme).

Il a cependant été fait remarquer que l'égalité de prise de parole lors des réunions publiques n'est pas nécessairement l'objectif; il s'agirait plutôt de garantir l'expression de tous les publics, ce qui peut passer par d'autres modes d'expression. La durée d'expression n'est pas, en outre, garante du poids donné aux propos. Il peut donc s'agir d'une « prise de parole très courte mais très claire et pertinente et au bon moment ».

> **Cadrer les prises de parole : limiter les hommes et pousser les femmes**

L'animation peut également jouer un rôle pour rééquilibrer les prises de parole. Différentes pratiques et points de vue ont été exprimés vis-à-vis des modalités possibles. En effet, elles sont variées : depuis la proposition de silences pour laisser place à l'expression, jusqu'à enjoindre les femmes à prendre la parole.

L'animateur.rice peut simplement laisser plus de place aux silences, ne pas donner la parole immédiatement quand quelqu'un lève la main, temporiser pour permettre à certaines paroles d'émerger. Il ou elle peut empêcher l'interruption de la parole des femmes ou leur perturbation (Catherine Achin cite les travaux qui ont montré qu'à l'Assemblée nationale, il y avait plus de brouhaha lors de la prise de parole des femmes) et le mansplaining⁵.

Un format est celui de l'**alternance systématique dans la prise de parole entre femmes et hommes.** Une praticienne témoigne de l'usage de cette modalité dans une réunion d'un conseil de développement et du fait que cela a été mal vécu par les hommes participants. Un second retour d'expérience de l'usage de ce format dans une plénière fait part de difficultés du fait que les femmes

⁵ Le mansplaining (de l'anglais « *man* », homme, et « *explaining* », explication) est un concept féministe né dans les années 2010 qui désigne une situation dans laquelle un homme explique à une femme quelque chose qu'elle sait déjà, voire dont elle est experte, souvent sur un ton paternaliste ou condescendant. (source : wikipédia)

prenaient moins la parole et hésitaient, malgré cette règle. Elles ne levaient pas la main. Une telle règle s'est aujourd'hui instituée dans d'autres collectivités et fonctionne.

S'il y a un relatif consensus sur la **nécessité de forcer les hommes à moins parler, des réticences sont exprimées sur le fait de forcer les femmes à plus intervenir**. Pour certains, il s'agit de « ne pas forcer une femme qui n'a pas une habitude à rentrer au chausse-pied dans ce qu'on imagine être le mieux pour elle. C'est la double-peine. » Cela peut être « dévalorisant ».

> **Quelle place de l'informel ou de moments moins exposés ?**

L'importance de l'informel est alors soulignée **pour favoriser l'expression**. Pour Catherine Achin cependant, la démocratie participative était justement conçue pour éviter les risques de l'entre soi de l'informel, des négociations en coulisses, sujettes aux passe-droits propres à la politique conventionnelle. Il y avait une volonté de **publicité et de transparence**. Cela pose la question de la place et de ce qui se passe dans les temps informels dans la démocratie participative. Plus d'études mériteraient d'être conduites sur les coulisses de la démocratie participative, comme elles l'ont été sur les coulisses de la démocratie représentative. Un retour d'expérience sur la Convention Citoyenne pour le Climat souligne l'importance des temps de l'informel (les repas, les pauses), qui sont incontournables, souhaitables et précieux, puisque c'est là que se joue la dynamique de groupe et des solidarités qui ont donné le courage à des femmes de prendre la parole dans des temps de plénière. **Il s'agit de penser la proposition de moments moins exposés et leur articulation avec les moments plus publics**. L'usage du tchat (cf supra) peut ainsi être un moyen de rééquilibrer.

▮ **La question « cruciale » de la légitimité**

Cette question a été affirmée comme cruciale en distinguant d'une part la légitimité en droit et d'autre part la perception par chacun.e de la légitimité des femmes, qui conduit à l'auto contrainte des femmes en réunion ou leur disqualification. Il a été exprimé que les femmes manquaient souvent de confiance ou selon une perspective sensiblement différente étaient souvent amenées à manquer de confiance. De la même manière, il s'agit de considérer un sentiment de moindre compétence que les hommes, à compétences égales. Catherine Achin a ainsi souligné **le rôle de l'école et de la famille** (c'est-à-dire de la socialisation primaire) dans le fait de s'autoriser à avoir un intérêt pour la politique ou de se prononcer sur des grands sujets. **Le processus de socialisation politique est genré**. Souvent, les femmes politiques ont été élevées dans des familles égalitaires où on les a encouragées. Des études sur les carrières atypiques de femmes ont montré que souvent, elles occupaient une position singulière dans la fratrie. Un enjeu est d'encourager de la même manière des garçons et des filles à donner leur avis sur les choses qui les entourent. Ici encore, cependant, l'animation peut jouer un rôle pour renforcer la légitimité des femmes (cf. supra sur les prises de parole).

▮ **Quelle ouverture des commanditaires à ces questions ?**

Les praticien.ne.s sont parfois confronté.e.s à la difficulté d'aborder les questions de genre dans la participation avec les collectivités partenaires ou leurs commanditaires. Or, la volonté politique est importante dans la mise en œuvre. L'accès paritaire est la plupart du temps voulu par les commanditaires, mais dans la pratique, certains dispositifs sont refusés, tels que les dispositifs non-mixtes ou l'écriture inclusive. Le sujet de l'écriture inclusive comme d'autres dispositifs militants est aujourd'hui clivant.

► **Au-delà du genre des participant.es, quid des personnes expertes invitées, des porteur.se.s et des facilitateur.rices ?**

Un constat est partagé de tribunes trop souvent majoritairement ou exclusivement masculines. Il s'agit de **veiller à ce que le panel des "experts" compte également des expertes, voire forcer une égalité de genre chez les expert.e.s. peut être une base vers, ensuite, plus de parité au parmi les participant-es.** L'adresse d'un site ressource est partagé : <https://expertes.fr/> avec des contacts d'expertes pour favoriser la conception de tribunes pas exclusivement masculines.

Des questions sont également soulevées sur l'impact du genre de l'animateur.rice. Est-ce qu'il y a un enjeu à plutôt "envoyer" un homme animer certains ateliers ou selon les sujets et de confier l'animation à des femmes dans d'autres cas ? Une animatrice fait part d'une situation délicate d'animation en binôme mixte où certaines personnes respectaient plus les consignes données par son collègue homme et m'interpellaient avec des propos sexistes. Elle a apprécié l'appui de son collègue dans cette situation pour réaffirmer sa légitimité. L'animation en binôme femmes/hommes peut être une solution pertinente dans certaines situations, pas seulement dans un souci d'affichage d'une parité mais aussi dans un souci de complémentarité dans l'animation. Un binôme jeune/âge mûr peut être pertinent dans la même perspective et plus généralement **la proposition d'équipes de facilitation qui rassemblent des personnes aux caractéristiques différentes, partant du constat que le tiers neutre n'existe pas.**

► **Quelles spécificités selon l'objet de la participation ?**

Certains sujets sont plus « genrés » que d'autres. Par exemple, sur les **enjeux énergétiques** la participation est à forte dominante masculine. A l'inverse, plusieurs initiatives ont été partagées dans le domaine de la **ville**⁶ où l'implication des femmes est recherchée avec la mise en œuvre de méthodes spécifiques : marches exploratoires urbaines nocturnes (pour travailler sur l'éclairage public) ou diurnes, design de services, maquettage, stands en sortie d'écoles, dispositifs non mixtes, etc.

Le constat d'une majorité féminine est régulier lors des réunions qui concernent le genre. Ce webinaire d'ouverture n'y échappe pas. Le public est en majorité féminin (66%) et au final, les hommes ont pris 14% du temps de parole. Dans le tchat, 38 messages ont été postés par une femme (10 questions, 13 remarques et 15 témoignages) et 7 par un homme (3 questions et 4 remarques). Les hommes sont donc intervenus dans 15% des messages du tchat. Il semble que les hommes se sont auto-régulés.

⁶ Sur ce sujet plusieurs références ont été partagées : La ville faite par et pour les hommes d'Yves Raibaut, les travaux du groupe de travail genre et ville de l'Eurometropole de Strasbourg et les travaux de la ville de Paris <https://www.paris.fr/pages/un-nouveau-guide-pour-mieux-integrer-le-genre-dans-l-espace-public-17624>

Conclusions : l'ouverture d'un vaste chantier

Pour Nolwen Le Chevalier, le webinaire renforce bien certains constats. En retour, Catherine Achin fait part de **son étonnement sur le partage de ces constats alors qu'elle pensait que l'objectif d'inclure et de respecter les différentes paroles étaient à l'origine des dispositifs participatifs**. Elle voit que c'est une attention et un souci avec des questions parfois similaires à ce qui peut se jouer dans les politiques conventionnelles comme dans d'autres sphères de la société, telle l'université.

De nombreuses questions ont été soulevées et pourront être approfondies au cours des prochaines rencontres. De nombreux sujets ont été abordés tels celui de la légitimité et du questionnement des modèles derrière la démocratie participative, ou celui de la place de l'informel. A ce propos, des auteurs parlent de « lieux intermédiaires du public », invitant à mieux qualifier les différents formats de participation et ce qu'ils permettent... Un vaste chantier est ouvert.



A noter

Rendez-vous sur la page « Genre et participation » du site de l'ICPC pour retrouver l'ensemble des ressources ainsi que les rencontres passées et à venir : <https://i-cpc.org/genre-et-participation/>.